



PRÉPARATION À LA RENCONTRE D'ORGANISATION DES FUNÉRAILLES AVEC VOTRE CONSEILLER

*** Veuillez prévoir entre 2 et 3 heures pour la rencontre avec le conseiller. ***

S'il vous plait, veuillez apporter :

□ **Les vêtements et sous-vêtements de la personne décédée.**

Si vous souhaitez une exposition en présence du corps, il est préférable de fournir également les prothèses dentaires, s'il y a lieu. Si vous le souhaitez, vous pouvez également fournir des effets personnels tel que bijoux, lunette, etc.

S'il s'agit d'une crémation sans exposition du corps, vous pouvez apporter les vêtements que vous souhaitez, si vous le désirez (jaquette, vêtements décontractés, pyjama).

□ **Les renseignements sur la personne décédée :**

- Carte d'assurance-maladie (si vous l'avez en votre possession) ;
- Carte d'assurance sociale (ou le numéro, si vous n'avez pas la carte en votre possession) ;
- Renseignements qui se trouvent sur le certificat de naissances de la personne décédée (nom à la naissance, date et lieu de naissance)
- Permis de conduire (s'il y a lieu)
- Permis du chasseur (s'il y a lieu)
- Autres renseignements importants : adresse de domicile, nom et prénom du père et de la mère

□ Si la personne décédée a un **conjoint vivant**, les mêmes informations nous seront nécessaires, ainsi que la date et le lieu du mariage.

□ Si la personne décédée est **veuve ou divorcée**, nous aurons besoin de la date du décès de son conjoint ou de la date de divorce.

□ **La photo de la personne décédée** qui sera utilisée pour l'avis de décès dans les journaux et les signets commémoratifs. La photo peut être en format papier, sur clé USB ou vous pouvez nous la faire parvenir par courriel. Vous pouvez aussi apporter plusieurs photos afin de voir laquelle sortira le mieux, selon vos préférences.

□ **Une liste des membres de la famille et des amis**, cette liste sera utilisée pour bâtir l'avis de décès dans les journaux. Le conseiller vous aidera à structurer un texte.

□ **Pièces d'identité du signataire.** Il est important que la personne qui s'occupera des documents légaux nous apporte deux pièces d'identité (permis de conduire, carte d'assurance maladie, passeport, certificat de naissance).